

Maître Alain de LANGLE, de la SCP Nicolas GUERRIER et Alain de LANGLE, Avocat au Barreau de PARIS, demeurant 57 rue de Passy, 75016 PARIS - **Tél. : 01 55 74 70 80 (uniquement de 14 H 00 à 16 H 00)**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES LE JEUDI 20 JANVIER 2022 à 14 Heures

A l'audience du Juge de l'Exécution « Ventes Immobilières », au Tribunal de PARIS, Parvis du Tribunal de PARIS, à PARIS 17^{ème}, en **UN LOT**, au plus offrant et dernier enchérisseur, des lots ci-après désignés :

à PARIS 11^{ème}

Dans un ensemble immobilier sis 72 et 72 bis rue Jean-Pierre Timbaud et 2 à 6 bis passage de la Fonderie - Cadastré section AL numéro 22

Et plus précisément **2 passage de la Fonderie**

LE LOT N° 208 : Dans le quatrième bâtiment (bâtiment D), escalier A, au deuxième étage gauche, porte G, **UN LOGEMENT** comprenant selon procès-verbal descriptif dressé le 17 mai 2021 par Maître Léa DAVID-BOSC, Huissière de Justice à PARIS 1^{er} : une pièce principale, un coin-cuisine avec point d'eau

SUPERFICIE privative (Loi Carrez) : **12,05 m²** - Jouissance des w.-c. communs à demi-étage

Et les 13/3.957^{èmes} des parties communes de l'immeuble. Et les 13/1.000^{èmes} des parties communes du bâtiment D

LE LOT N° 257 : Dans le quatrième bâtiment (bâtiment D), escalier A, au rez-de-chaussée, dans la descente cave B, **UN DEBARRAS B** - Et le 1/3.957^{ème} des parties communes de l'immeuble.

Et le 1/1.000^{ème} des parties communes du bâtiment D

- Les lieux semblent inoccupés -

Cette vente a lieu aux requête, poursuites et diligences du Syndicat des Copropriétaires 72 et 72 bis rue Jean-Pierre Timbaud et 2 à 6 bis passage de la Fonderie, 75011 PARIS, représenté par son syndic en exercice, le Cabinet PRESTIGERE, S.A.R.L. au capital de 7.622,45 Euros, immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le numéro 419 935 713, ayant son siège social sis 10 rue de la Condamine, 75017 PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège. Ayant pour Avocat Maître Alain de LANGLE, de la SCP Nicolas GUERRIER et Alain de LANGLE, Avocat au Barreau de PARIS

En vertu :

- de la copie exécutoire d'un Jugement rendu en premier ressort et réputé contradictoire par le Tribunal de Grande Instance de PARIS le 16 mai 2019, signifié le 28 mai 2019 par la SCP AVALLE & AVALLE, Huissiers de Justice à PARIS, devenu définitif,

- et des résolutions 32, 32.1, 32.2 et 32.3 du procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires du 29 janvier 2021.

MISE A PRIX : 50.000 Euros (Cinquante mille euros)

(Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente)

On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à l'un des Avocats postulant près le Tribunal Judiciaire de PARIS

Fait et rédigé à PARIS, le 22 novembre 2021. Signé : Maître Alain de LANGLE

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

- Au Greffe du Juge de l'Exécution « Ventes immobilières » du Tribunal Judiciaire de PARIS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 21/00157

- A **Maître Alain de LANGLE**, de la SCP Nicolas GUERRIER et Alain de LANGLE, Avocat au Barreau de PARIS, demeurant 57 rue de Passy, 75016 PARIS, **Tél. : 01 55 74 70 80 (uniquement de 14 H 00 à 16 H 00) - www.gdlg-avocats.fr**

Sur les lieux pour visiter le LUNDI 10 JANVIER 2022 de 09 Heures à 10 H 30